

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2016

9/3 – TARIFS DE VENTE DES LIVRES ISSUS DU DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque de Mons en Barœul est régulièrement amenée à « désherber » certains ouvrages et documents dans le cadre de sa politique de régulation des collections. Cette opération consiste à retirer des collections :

- les ouvrages en mauvais état physique ne pouvant être réparés,
- les ouvrages au contenu périmé,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les ouvrages ne correspondant plus à la demande du public.

La mise en place de cette politique de régulation des collections a fait l'objet d'une délibération lors de la séance du conseil municipal du 9 juin 2005.

Il est proposé que la bibliothèque puisse, régulièrement, organiser des ventes aux particuliers (inscrits ou non à la bibliothèque, résidents monsois ou non) pour les ouvrages à l'état physique correct, mais dont le contenu est dépassé ou ne correspond plus à la demande du public.

La perception des recettes s'effectuera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la bibliothèque municipale. Seuls les paiements en espèces ou par chèque seront acceptés.

Les livres proposés à la vente seront supprimés de la base bibliographique informatisée et un tampon « mis au pilon » indiquera que le document n'appartient plus aux collections de la Ville.

Propositions de tarifs pour la vente :

Livres de poche adulte	0,50 €
Livres jeunesse Premières lectures	
Tout autre livre adulte et jeunesse	1 à 2 €
Documents considérés comme des « beaux livres » (éditions de qualité, grands formats, collections onéreuses)	3 à 8 €

Les ouvrages qui n'auront pas été vendus pourront être donnés à des associations ou des organismes ; les autres seront détruits.

Il est proposé au conseil municipal de valider ces tarifs de vente des livres de la bibliothèque municipale.